



IFSTTAR

INSTITUT FRANÇAIS
DES SCIENCES
ET TECHNOLOGIES
DES TRANSPORTS,
DE L'AMÉNAGEMENT
ET DES RÉSEAUX

Bron, le

10 SEP. 2018

DECISION n° 2018 - 529

La Directrice Générale de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux,

VU le décret n°83-1260 du 30 décembre 1983 modifié fixant les dispositions statutaires communes aux corps de fonctionnaires des établissements publics scientifiques et technologiques,

VU le décret n° 2010-1702 du 30 décembre 2010 portant création de l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR),

VU l'arrêté du 23 mars 2018 autorisant au titre de l'année 2018 l'ouverture d'un concours interne d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe à l'Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux (IFSTTAR),

DÉCIDE

Article unique :

La composition du jury du concours interne d'ingénieur de recherche 2^{ème} classe est fixée ainsi qu'il suit :

Mme Aline ALAUZET	Présidente	Ingénieure de recherche HC
Mme Christelle AMBROZIC	Membre	Attachée principale AE
M. Cyrille GONON	Membre	Ingénieur de recherche 2 ^{ème} classe
M. Julien MESTRALLET	Membre	Ingénieur divisionnaire agriculture
Mme Patricia CHAMPELOVIER	Membre élue	Ingénieure de recherche 1 ^{ère} classe

Hélène JACQUOT-GUIMBAL,

Pour la Directrice Générale
et par délégation

La responsable du service
des ressources humaines


Catherine Odin

Rév 27/03/17